

II. Autour de la norme

1. La norme en sociolinguistique

Notons d'emblée que l'usage du concept de norme appliqué à la langue est relativement récent. Daniel Baggioni (1997 : 217) fait remarquer que ce n'est pas parce que le mot n'a pas été enregistré, que tardivement dans les dictionnaires de la langue, que la pratique normative n'existait pas. Le même auteur, en parlant du domaine français, souligne qu'à l'époque classique (au 17^e et 18^e siècle) tout ce qui est grammaire d'une langue particulière est normatif sans complexe : « à cette époque, la science est à la fois descriptive et normative (...) la grammaire est un « art-science » et il est normal que le grammairien vise à réglementer la langue dont il décrit le (bon) usage ». Le normativisme a connu par la suite du recul au milieu du 19^e siècle avec le succès de la linguistique historique, il « devient « honteux » et que l'expression bon usage quitte peu à peu la scène scientifique et a tendance à être périphérisé » (Baggioni, 1997 : 217).

A partir de l'observation des différents usages qui sont faits de la langue française, nombre de sociolinguistes francophones (Boyer, Blanchet, Bulot...) admettent l'existence de deux types de normes : l'usage et le bon usage. Mais « c'est surtout à ce bon usage qu'on fait allusion lorsqu'on parle de « la norme », formule qui traduit bien la perception plutôt unifiée qu'ont les locuteurs de cet ensemble de règles et de prescriptions pourtant fort complexe et non uniforme. La norme de l'usage est celle de la conformité à ce qui est utilisé le plus fréquemment et ce qui est généralement partagé par l'ensemble des locuteurs de la langue ou par différents groupes de locuteurs » (Vézina, 2009 : 1). En revanche, la norme du bon usage « renvoie à un modèle linguistique légitime et prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se régler. Ce modèle est généralement associé à un groupe socioculturel détenteur d'un important capital symbolique lui conférant une grande légitimité linguistique. Historiquement, ce groupe a été identifié à la cour royale, puis à la bourgeoisie parisienne. Désormais, ses contours sont plus flous, mais il s'avère qu'il est constitué des gens les mieux situés sur l'échelle socioculturelle de par leur niveau d'instruction » (Vézina, 2009 : 1).

Quand on s'intéresse de très près à ces deux types de normes, on s'en rend compte qu'ils entretiennent des rapports très étroits au point qu'il est difficile voire impossible de les dissocier. Ils interagissent et s'influencent de façon réciproque. Par ailleurs, le système normatif du français ne se limite pas à ces deux types en raison de sa complexité. C'est ce qui a poussé plusieurs chercheurs à élaborer un

modèle plus élargi où ils distinguent 5 types de normes qui sont susceptibles de cohabiter dans le même espace sociolinguistique. .

2. Les types de norme

Sur la base des travaux de différents linguistes et sociolinguistes francophones qui ont accordé une place majeure à la notion de norme, Marie-Louise Moreau définit un modèle à cinq types :

2.1. Les normes de fonctionnement : (on les appelle également normes objectives, constitutives, normes de fréquence, normes ou règles statistiques, etc.) :

Elles concernent l'ensemble des habitudes linguistiques partagées dans une communauté. Ce sont les règles qui régissent les comportements linguistiques en dehors de tout discours ou jugement normatif : « on parle ici des normes implicites, non imposées par une démarche didactique ou une prescription quelconque » (Morsly, 2010 : 241). L'observation de ces normes dans un groupe linguistique quelconque signifie que l'on examine quelles unités sont utilisées, dans quelle situation, avec quelles valeurs ... ?).

Pour Marie-Louise Moreau (1997 :219), certaines normes de fonctionnement ont un champ d'application général c'est-à-dire qu'elles sont partagées par toute la communauté (par exemple, tous les francophones placent l'auxiliaire devant le verbe) alors que d'autres sont concurrentes, soit que certains membres recourent tantôt à l'une, tantôt à l'autre (accord ou non accord du participe avec l'objet), soit que les divers groupes qui composent la communauté privilégient des normes de fonctionnement différentes (Certains groupes préfèrent d'utiliser *Je suis tombé* alors que d'autres emploient *J'ai tombé*).

La même linguiste insiste sur le fait que même si ces normes sont implicites et qu'elles ne sont pas imposées, leur acquisition suppose qu'une certaine pression est exercée sur les locuteurs pour que leurs pratiques langagières soient conformes à celles de leurs groupes d'appartenance (Moreau, 1997 : 219).

2.2. Les normes descriptives : (aussi appelées normes ou règles constatatives, objectives, etc.)

Ces normes décrivent les normes de fonctionnement sans associer de jugement de valeur ou y hiérarchiser les normes de fonctionnement concurrentes (Moreau, 1977 :219). Elles cherchent donc « à rendre compte le plus fidèlement possible des divers usages observés dans un échantillon représentatif de la langue » (Vézina, 2009 : 2).

Il faut souligner ici que sur le plan du nombre, les normes de fonctionnement sont largement plus importantes que les normes descriptives, car il existe des normes de fonctionnement qui ne sont pas encore décrites par les linguistes. Ces derniers « n'ont pas porté une égale attention aux normes de fonctionnement des divers groupes (certaines variétés sont davantage décrites que d'autres) et parce que, à l'intérieur même des variétés les plus observées, certaines régularités ont échappé aux observateurs, peut être provisoirement » (Moreau, 1997 :219).

2.3. Les normes prescriptives (dites aussi règles normatives, normes sélectives...):

Parmi toutes les normes de fonctionnement, les normes prescriptives sélectionnent une variété de langue comme un modèle à suivre c'est-à-dire comme étant la « norme ». Autrement dit, les normes prescriptives opèrent une certaine hiérarchisation des normes de fonctionnement concurrentes (certaines sont carrément rejetées) et déterminent ainsi le bon usage, l'usage senti comme le plus légitime. Par exemple, on enseigne que le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir doit s'accorder avec le complément d'objet direct placé avant le verbe (la feuille que j'ai mise sur la table) (Vézina, 2009 : 2).

En résumant les caractéristiques de ce type de normes, T. Bulot souligne que les formes valorisées se caractérisent surtout par une fréquence d'emploi plus élevée dans un groupe social déterminé (les anciens, le groupe, la classe supérieure ...). Dans cet optique, M.L. Moreau évoque le cas de certaines sociétés rurales où chaque groupe considère ses usages comme meilleurs que ceux des villages limitrophes et une certaine pression sociale incitent les locuteurs à ne pas parler comme les locuteurs des autres groupes. Après la priorité du groupe d'appartenance, elle évoque une autre priorité, celle de la tradition dans la mesure où certaines communautés situent le bon usage dans le passé et le lient à la tradition constitutive du groupe. Ainsi, « on aura une meilleure image de ce qu'est la bonne variété en écoutant les vieux plutôt que les jeunes, les gens qui habitent à la campagne plutôt que les citadins, les faiblement scolarisés plutôt que les fortement scolarisés, moins proches de la tradition et davantage soumis à l'influence du modernisme (Moreau, 1997 : 220). Marie-Louise Moreau évoque enfin la priorité donnée au capital symbolique dans le choix de la variété de référence. Elle cite l'étude de William Labov menée à New York dans une communauté considérée comme étant socialement stratifiée qui montrent que les formes employées notamment par la classe supérieure, même en situation informelle, voient leur proportion augmenter, chez les membres des autres classes lorsqu'ils passent d'un contexte de production informel à un contexte formel (Moreau, 1997 : 220).

2.4. Les normes subjectives (ou évaluatives)

Contrairement aux normes objectives qui s'appuient sur des faits linguistiques observables, les normes subjectives correspondent aux attitudes et représentations linguistiques. Elles attribuent aux divers usages linguistiques des valeurs esthétiques, affectives ou morales selon que la priorité est donnée au groupe, à la tradition ou au capital symbolique : « ainsi, quand la priorité va au capital symbolique, les formes préconisées sont jugées belles, élégantes, etc., les stigmatisées étant perçues comme dysphoniques, relâchées, vulgaires... Quand c'est au groupe que la priorité est accordée, les formes préconisées sont ressenties comme, par exemple, plus expressives, plus chaleureuses, les autres étant prétentieuses et froides, etc. La hiérarchisation en fonction de la priorité à la tradition attachera aux traits de la variété privilégiée les adjectifs vrai, authentique, pur, etc. » (Moreau, 1997 : 222).

On observe clairement que ces attitudes et jugements envers des formes linguistiques reposent sur des critères externes à la langue, lesquels ont rarement besoin d'être clairement explicités. Ces normes contribuent par ailleurs à définir le bon usage (Vézina, 2009).

2.5. Les normes fantasmées

Elles relèvent aussi du domaine des représentations. Ainsi, les locuteurs d'une communauté linguistique produisent des discours sur la langue et son fonctionnement social, qui ne présentent parfois qu'une faible zone d'adhérence avec le réel (Moreau, 1997). C'est-à-dire que ces représentations n'ont qu'un lien fantasmatique avec la réalité langagière (Morsly, 2010 :244). Ces normes se situent au niveau de l'individu ou au contraire au niveau collectif, elles peuvent se greffer sur les quatre types des normes présentées précédemment.

Marie-Louise Moreau (1997 : 222-223) les définit comme l'« ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits que personne ne saurait incarner et pour lequel tout le monde est en défaut ». Elles sont donc partiellement des normes entrant dans le domaine de l'hypercorrectivité et sont en cela tout autant subjectives (Huck, 2018). La norme fantasmée porte essentiellement sur les symbolismes et les fantasmes que les locuteurs attachent à telle forme ou à telle autre forme linguistique.

Support élaboré par :

Dr. BESSAI Bachir

Maître de Conférences, Université de Béjaia